



PROTOCOLE DE SÉLECTION – ÉQUIPE NATIONALE DE SAUT 2024-2025

28 octobre 2023

**En cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version anglaise primera.*

1. Préambule

Le présent document définit les procédures utilisées par Freestyle Canada (FC) pour sélectionner les athlètes pour l'équipe nationale de saut 2024-2025 (Groupes A & B) et l'équipe NextGen de saut.

Un document séparé est publié chaque saison, le «Lignes directrices d'attribution des places pour la Coupe du monde pour l'équipe canadienne de sauts » décrit comment FC attribuera les places aux athlètes canadiens pour les compétitions de saut de la Coupe du monde FIS.

2. Objectifs du programme haute performance de Freestyle Canada

Former des athlètes conformément aux normes de sécurité et d'éthique, qui remportent des médailles aux Jeux Olympiques et aux Championnats du monde.

Les employés du programme haute performance de FC supporteront, prépareront et assisteront les athlètes identifiés dans l'atteinte de leurs objectifs à travers les mécanismes suivants :

- Analyse et identification des forces et des points à améliorer chez les athlètes afin de prescrire des programmes d'entraînement technique, physique et mental appropriés.
- Prendre de l'expérience en compétition internationale où les athlètes peuvent mettre en application leurs outils tactiques et psychologiques.

Les athlètes de l'équipe nationale identifiés aux groupes A et B ont démontré, de manière évidente, qu'ils sont sur la bonne voie pour remporter des compétitions d'envergures d'ici les quatre prochaines années. Les athlètes identifiés au groupe NextGen ont démontré, de manière évidente, qu'ils sont sur la bonne voie pour remporter des compétitions d'envergures d'ici les huit prochaines années.

FC s'attend à ce que les athlètes du programme s'engagent dans leur progression et continuent de suivre le modèle de développement à long terme de l'athlète.

3. Définitions et rôles

Titre	Acronymes	Rôles
Freestyle Canada	FC	Organisms régissant le ski acrobatique au Canada
Directeur Général	DG	Employer de tête à Freestyle Canada ; répond au Conseil d'Administration
Programme haute performance / Directeur haute performance	PHP / DHP	Programme de performance à FC / Chef du programme haute performance
Profil Médaille d'Or	PMO	Habilités identifiées en fonction des différents niveaux du DLTA
Développement à long terme de l'athlète	DLTA	Cheminement de développement du skieur acrobatique

Coupe du Monde FIS et Coupe Nord-Américaine FIS	WC / NorAm	Série de compétition de la FIS
Principaux événements : Championnats du monde et Jeux olympiques d'hiver	ChdM et JOH	Événements multisports avec des critères de sélection spécifiques
Fédération international de ski	FIS	Organisme régissant le ski acrobatique à l'internationale
NextGen	NG	Athlètes démontrant de manière évidente un potentiel à remporter des médailles aux Jeux Olympiques subséquent (d'ici 7 ans).
Science sportive, médecine sportive et innovation	SSMSI	Catégorie de services médicaux, paramédicaux et de recherche portant sur la performance des athlètes.
À nous le podium	ANP	Agence technique émettant des recommandations à Sport Canada sur le financement du sport canadien. .

4. Structure de l'équipe nationale

4.1 Équipe nationale

L'équipe nationale de saut est composée de (d'un maximum de) trois groupes de skieurs:

- Les athlètes du groupe « A » ont la priorité pour participer aux coupes du monde et reçoivent le financement le plus élevé de FC.
- Les athlètes du groupe « B » ont la deuxième priorité pour participer aux coupes du monde et reçoivent un financement de FC plus élevé que celui offert aux athlètes NextGen.

ET

- Les athlètes de groupe « NextGen » en fonction de leur développement, leur classement et leur financement.

Le comité de haute performance (HP) déterminera la taille de l'équipe nationale et de chacun de ses groupes. *La taille des groupes peut varier selon l'année en cours à l'intérieur du cycle olympique, la profondeur de l'équipe, le niveau de performance des athlètes, l'écart de points dans le classement ainsi que le budget de l'équipe.*

- Toute sélection d'équipe est pour une période d'une année seulement ;
- L'équipe nationale est généralement désignée le 15 mai de chaque année.
- FC tentera de maintenir l'équité entre les sexes.

4.2 Équipe Espoir (Camp des Recrues RBC)

Chaque année, FC collabore avec le Camp des Recrues RBC afin d'identifier des athlètes potentiels en saut. Ces athlètes Espoir sont ceux qui ont une expérience d'entraînement et de compétition de haut niveau dans un sport acrobatique (autre que le saut), qui sont sérieusement impliqués dans un plan d'entraînement en ski acrobatique, qui font partie du programme RBC Futurs Olympiens et qui démontrent une bonne progression au niveau des habiletés nécessaires pour la discipline du saut (physique, sur trampoline, en ski, en saut sur les rampes d'eau, sur le air bag et sur la neige).

Les athlètes provenant du Camp des Recrues RBC identifiés pour la saison 2022-2023 se verront attribuer des objectifs individuels spécifiques qu'ils devront atteindre d'ici le 15 octobre de

chaque année et qui serviront à déterminer leur plan d'entraînement pour la saison d'hiver. Ces athlètes ne font pas partie du PHP mais travailleront aux côtés du groupe NextGen pour accélérer leur entraînement.

Les athlètes qui ont été identifiés comme faisant partie du groupe FC's Camp des Recrues RBC rencontreront leur(s) entraîneur(s) après le 15 octobre de chaque année afin de déterminer leurs plans d'entraînement pour la saison à venir.

5. Processus de sélection

La responsabilité de la sélection des athlètes qui participeront au PHP de FC revient au chef de la direction qui agit selon les recommandations du comité de HP de saut.

5.1. Comité de HP de saut

Sous la houlette du chef de la direction, le comité de HP de FC est responsable de toutes les sélections. Le présent document décrit en détails le protocole de sélection de l'équipe nationale ainsi que les critères relatifs à l'attribution des places en coupe du monde. Le protocole de sélection ainsi que la période de sélection pour les événements d'envergure seront communiqués dans un document distinct.

Dans le cours normal de ses activités, les fonctions du comité de HP sont les suivantes :

- Sélectionner les athlètes qui feront partie de l'équipe nationale et de ses différents groupes (A, B et C - NextGen);
- Offrir aux athlètes du PHP l'occasion de participer à des compétitions FIS ciblées ;

Le comité de HP est constitué de :

- 3 membres détenant un droit de vote : l'entraîneur-chef de l'équipe nationale, l'entraîneur-chef du programme NextGen et le directeur du programme haute performance (président – et brie d'égalité)
- Membres ne détenant pas de droit de vote : autres entraîneurs du programme national de saut (si applicable), directeur de la science du sport et de la médecine du sport, directeur du développement du sport et directeur général.

Lorsqu'applicable, le comité de HP consultera certains experts du PHP comme : le gestionnaire du programme haute performance, consultants en préparation mentale, entraîneurs physiques, membres de l'équipe médicale ou autres.

Réunions du comité de HP est ouverte uniquement aux membres du comité et aux experts en contenu invités. Les membres du comité de HP s'abstiennent de voter sur les questions qui touchent directement les membres de leur famille immédiate.

Le personnel du PHP avisera les athlètes du programme des décisions prises par le comité. Les informations plus importantes seront transmises directement de l'entraîneur à l'athlète (ex. :

lorsqu'un athlète n'est pas sélectionné) ; les décisions secondaires seront distribuées à toutes les parties concernées.

5.2 Protocol de sélection

Habituellement avant le 15 mai de chaque année, le comité de HP se réunira pour choisir l'équipe de l'année suivante :

Les sélections d'équipe seront faites pour une année (mai à avril)

- La période de sélection pour l'équipe nationale 2024-2025 sera du 1^{er} décembre 2023 au 30 avril 2024 inclusivement.
- Le comité de HP prendra connaissance de la liste initiale du classement PHP et déterminera s'il existe des considérations spéciales en matière de classement ou des erreurs dans la saisie de données. Après le 15 mai, aucune rectification ne pourra être faite pour cette période de sélection.
- Les athlètes admissibles sont désignés et classés en vue des nominations.
- Les athlètes admissibles à la sélection en vertu de circonstances exceptionnelles (blessures, etc.) sont identifiés et classés comme il se doit.
- L'équipe nationale est identifiée et nommée dans l'ordre suivant :
 - Groupe « A » de l'équipe nationale, suivi du
 - Groupe « B » de l'équipe nationale, suivi du
 - Groupe NextGen
- Le comité de HP déterminera si des athlètes peuvent être identifiés prospect. Ces athlètes sont identifiés pour le suivi d'ANP et ils ne font pas partis du PHP.
- L'athlète désigné en sera officiellement informé et disposera d'un délai de 10 jours pour accepter ou refuser le poste proposé.

5.3 Classement PHP de saut

Le classement PHP de saut est expliqué en détails à la section 8. Le DHP coordonnent le classement PHP de saut ainsi que les calculs associés à la sélection des équipes du PHP. Le comité de HP prend connaissance de ces classements et les commente. Les entraîneurs PHP se prononcent également sur le niveau d'habileté, le rythme de progression ainsi que le niveau d'efforts fournis et investis de chaque athlète au cours des 12 derniers mois. Pour être admissible au classement, un athlète doit habituellement avoir fait un minimum de cinq (5) sauts lors de deux compétitions admissibles selon FC, au cours de la présente saison.

5.4 Considérations de sélection pour les Grands Jeux

Au cours de la période des Jeux olympiques d'hiver ou des Championnats du monde, les athlètes qui ont de bonnes chances d'être sélectionnés pourraient se voir accorder la priorité dans l'attribution des places pour les compétitions de Coupe du monde. Les critères de sélection pour les compétitions d'envergure feront l'objet d'une politique distincte qui sera publiée sur le site web de FC.

5.5 Anomalies de pointage

Dans certaines circonstances, trois ou quatre épreuves se déroulent sur la même piste dans un court délai, et ces épreuves sont souvent jugées par le même jury. Dans certains cas, cela peut fausser les classements en faveur ou en défaveur des athlètes. Des scénarios comme celui-ci

seront revus par le comité de HP et pourraient occasionner une sélection spéciale non conforme au classement.

6. Admissibilité

Pour être admissible à la sélection de l'équipe nationale de saut 2024-2025, un athlète doit remplir les conditions d'admissibilité générale et de performance suivantes :

6.1 Conditions d'admissibilité générale

- L'athlète doit être membre en règle de FC ;
- Être en mesure d'obtenir un passeport canadien valide ;
- Avoir une courbe de progression d'habileté/performance qui tend vers le haut ;
- Avoir l'âge requis pour prendre part aux compétitions de la Coupe du monde FIS pour la saison 2024-2025.
- Si Freestyle Canada le demande, accepter de se soumettre à toute procédure prise en vertu de CCUMS, y compris, sans s'y limiter, signer un formulaire de consentement du participant à CCUMS et accepter la juridiction du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport/Sport Sans Abus.

6.2 Conditions d'admissibilité de performance

L'ANP fournit, de manière restrictive, deux enveloppes de financement à FC :

1. Poursuite de l'excellence : Pour supporter les athlètes ayant démontré, de manière évidente, leur potentiel à remporter une médaille lors des prochains Jeux Olympiques et
2. NextGen : Pour le programme qui supporte les athlètes ayant démontré, de manière évidente, qu'ils sont sur la bonne voie pour remporter une médaille aux Jeux Olympiques subséquents.

Pour être éligible à la sélection de l'équipe nationale de saut, les athlètes sont classés selon leur récentes performances ; ces résultats étant utilisés pour le classement PHP de saut. Les athlètes sont sélectionnés pour les groupes A et B selon leurs résultats individuels en saut. Les athlètes du groupe NextGen sont sélectionnés selon leur rang au classement. Les critères suivants exposent les performances requises pour chaque niveau :

6.2a Équipe nationale de saut – Groupe A (“Podium Excellence” – Stade DLTA : S'entraîneur à gagner)

Les athlètes seront sélectionnés pour le groupe A en fonction du classement PHP de saut 2023-2024¹ et selon la réussite de l'un ou l'ensemble des critères suivants :

- Un (1) podium en Coupe du monde ou Championnats du monde FIS de saut lors de la saison 2023-2024 (excluant les compétitions par équipe et les événements où le DD est diminué).
- OU**
- Deux (2) résultats dans le top 5 en Coupe du monde ou Championnats du monde

FIS de saut lors de la saison 2023-2024 (excluant les compétitions par équipe et les événements où le DD est diminué).

6.2b Équipe nationale de saut - Groupe B ("Performance" – Stade DLTA : Apprendre à gagner

Les athlètes classés parmi les quatre premiers par sexe (incluant les athlètes du groupe A) au classement PHP de saut 2023-2024 seront considérés pour ce groupe selon la réussite des critères suivants :

- Avoir inclus deux sauts différents (c'est-à-dire FFF, L2FF) dans la composition de leur score de classement aérien.
- Avoir participé à au moins une finale de Coupe du Monde au cours de la saison 2023 – 2024 et
- Vous êtes en mesure de répondre aux niveaux de compétences minimaux suivants :
 - Hommes – Déjà compétitionner un triple vrille double et un triple vrille triple avec un note d' exécution de 25,8/30 ou plus.
 - Femmes – Déjà compétitionner un double vrille simple et un double vrille double avec une note d'exécution de 26,3/30,0) ou plus.

6.2c Équipe nationale de saut – Groupe NextGen (Stade DLTA: S'entraîner à la compétition et Apprendre à gagner)

Pour sélectionner les athlètes de ce groupe, le comité de HP s'appuiera sur le document Profile Médaille d'Or de FC et considèrera une multitude de facteurs et d'habiletés athlétiques spécifiques à la discipline du saut tels que : niveau de la condition physique, habilités acrobatiques et attitude.

En plus, le comité de HP considèrera les athlètes ayant rencontré le niveau minimal de performance suivant :

¹ Le comité de HP pourrait ajouter des athlètes au groupe A de manière discrétionnaire (Voir Section 9 – Considérations spéciales au classement)

- Hommes – Réussir sur la neige le niveau 4.3 ou plus du Plan de progression canadien en saut – Hommes (LF et FF avec un pointage d’exécution d’au moins 26,3/30,0) (Voir Annexe 1)
- Femmes – Réussir sur la neige bF et LT (ou plus) avec un pointage d’exécution d’au moins 25,8/30,0) (Voir Annexe 2)

Noter que le but derrière le niveau minimal de performance est de s’assurer que chaque athlète rencontre le niveau de performance attendu par le programme haute-performance.

Lors de la nomination des athlètes pour ce groupe, le comité de HP considérera les variables suivantes :

- La taille de l’équipe NextGen sera déterminée après l’identification des athlètes aux groupes A et B et après que nos partenaires financiers aient été confirmés. (la taille de l’équipe est fonction des ressources disponibles, de la capacité de l’entraîneur et de la sécurité).
- Les athlètes seront classés selon le classement PHP de saut 2022-2023. Le comité de HP pourrait décider d’arrêter la sélection des athlètes à un endroit où il y a un grand écart de points entre ceux-ci.
- Le comité de HP pourrait choisir des athlètes sans tenir compte de l’ordre de classement, mais plutôt en fonction de ses habiletés et/ou d’une circonstance exceptionnelle.
 - L’évaluation des habiletés peut survenir au cours de la saison par un entraîneur du programme national ou durant un camp d’entraînement au printemps.
 - Les habiletés seront évaluées en fonction du document Profile Médaille d’Or de FC.

6.2d Probation

La sélection d’un nouvel athlète ou la promotion d’un athlète dans un autre niveau est provisoire au rendement de l’athlète lors de son premier camp d’entraînement. Ses performances et son attitude pourront être revus pour être certain que ce dernier s’adapte bien à l’équipe.

Le comité de HP pourrait nommer des athlètes à titre provisoire. Les membres provisoires du groupe NextGen 2023-2024 représentent les athlètes ayant atteint le critère d’habilité minimal, mais qui ne démontrent pas les habiletés techniques et athlétiques mentionnées dans le Profile Médaille d’Or de FC. Ces athlètes se verront attribuer des objectifs individuels spécifiques qu’ils devront atteindre d’ici le 15 octobre de chaque année afin de déterminer s’ils pourront poursuivre dans le groupe NextGen.

7. Opportunités de compétitions

La FIS procure des opportunités de compétition pour les athlètes de FC et ce dernier choisit les athlètes pour les compétitions.

- FC n'est pas dans l'obligation de remplir toutes ses places allouées pour les Coupes du monde FIS (ou pour les Championnats du monde).
- La priorité pour l'allocation des places en Coupe du monde ira aux athlètes des groupes A et B, suivi des athlètes démontrant un certain potentiel, mais ne faisant pas partie des groupes A et B (NextGen ou autres). Ces athlètes seront choisis par le comité de HP en fonction du classement PHP de saut ou des considérations spéciales du classement.

Les détails concernant l'attribution des places pour les Coupes du monde FIS sont disponibles sur le site Web de FC (Directives d'attribution des places aériennes de la Coupe du monde).

8. Détail du classement

8.1 Compétitions de qualification

Pour la saison 2023-2024, les événements suivants seront comptabilisés pour le classement PHP de saut :

Compétitions de saut admissibles 2023-2024:

Niveau Coupe du Monde :	Niveau Coupe continentale :
Coupes du monde	NorAm
Championnats du monde	Coupes Europe sélectionnées
	Championnat Canadien SR
	Championnat du monde JR
Considérations liées à la COVID	
Si un nombre inadéquat d'opportunité de compétition pour une sélection de coupe du monde advenait dû aux restrictions causées par la COVID, le comité de HP tentera de créer des opportunités de compétition spécifiques dédiées à cette sélection.	

8.2 Classement PHP de saut

Les athlètes seront classés en ordre décroissant (le pointage le plus élevé sera classé en premier) selon la somme de leur 5 meilleurs pointages pour un saut.

- Le pointage total (Pointage des juges : Points pour le take off + Points pour la forme + Points pour l'atterrissage, multiplié par le degré de difficulté du saut) de chaque saut effectué lors de compétitions admissibles sera utilisé pour le classement.
- Le comité de HP pourrait recommander un changement du nombre de saut utilisé pour la sélection de l'équipe nationale de saut selon l'horaire annuelle de compétition ou d'autres facteurs extraordinaires.

- Autre que pour les cas de circonstances exceptionnelles, les pointages doivent provenir de la dernière saison s'étant conclue.

8.3 Processus de sélection pour les Coupes du monde

Les possibilités de participation aux Coupes du monde seront offertes par le Comité de sélection, comme indiqué dans un document distinct publié sur le site Web de la FC.

9. Circonstances exceptionnelles

Un athlète qui progresse positivement dans sa carrière, mais qui vit une blessure, un décès dans sa famille ou une situation similaire pourrait se voir accorder une certaine flexibilité par rapport au classement PHP de saut, à l'attribution des places en Coupe du monde et à d'autres décisions prises par FC. Ces situations font référence à des Circonstances Exceptionnelles. La période maximale de prolongation rétroactive au niveau des résultats est habituellement d'une saison de compétition.

Les compétitions manquées en raison de protocoles obligatoires d'isolement/de quarantaine COVID seront considérées comme des « circonstances exceptionnelles ».

Le programme HP de saut de FC s'attend à ce que chaque athlète exécute des sauts qu'ils sont en mesure d'atterrir 75% du temps. Un pointage au classement PHP sera généré pour chaque athlète basé sur une possibilité de 8 sauts (hypothétiquement, chaque athlète aura 8 départs disponibles pour générer un pointage au classement). Comme indiqué à la section 8.2, les cinq meilleurs sauts seront utilisés pour le pointage total au classement PHP de saut ; considérant que 5 sauts seront utilisés sur une possibilité de 8, cela permet un pourcentage d'atterrissage/de « bons » sauts de 62,5%. Si un athlète est incapable de réaliser huit sauts, pour lesquels il était qualifié, au cours de la période de sélection, des sauts de la période précédente seront ajoutés séquentiellement jusqu'à concurrence de 8. Si un athlète a 8 sauts dans la période de sélection en cours, ces sauts seront utilisés pour le classement PHP de saut.

Un athlète ne peut pas choisir de se retirer d'un événement (« jump start ») en appliquant cette clause sans remplir les conditions requises d'approbation médicale et de FC à l'avance. Toute blessure doit être évaluée et validée par un membre de l'équipe médicale de FC. Le but de l'évaluation médicale est de confirmer le degré de blessure de l'athlète et le temps prévu pour sa récupération.

Dans le cadre de paramètres spécifiques, le comité de HP a la possibilité de sélectionner des athlètes sans tenir compte de leur rang. Veuillez consulter la section 11.

Seuls les athlètes membres du programme PHP sont admissibles pour la clause « Circonstances exceptionnelles ». Les athlètes provinciaux qui ont subi des blessures peuvent être intégrés au PHP par le biais d'une sélection « sans tenir compte du rang » si des preuves suffisantes sont disponibles pour le justifier.

Le comité de HP a le pouvoir discrétionnaire d'utiliser la clause de circonstance exceptionnelle pour des cas particuliers. Cela est plus probable de se produire pour les athlètes avec un nombre important de résultats récents en CM (médailles, top 6 ou top 16 aux jeux majeurs). Cela peut aussi inclure une extension rétroactive de la période de sélection ou d'autres ajustements pour répondre au cas particulier.

Le comité de sélection, avec la contribution d'experts médicaux, peut empêcher un athlète de participer à une épreuve si l'état de la réadaptation de l'athlète (après une blessure) le justifie.

Un athlète en lice pour une place dans le programme HP de saut qui n'est pas capable de participer aux championnats nationaux (s'ils ont lieu au cours d'une année spécifique) en raison d'une blessure ou d'autres circonstances exceptionnelles, doit demander la permission, par écrit, au DHP ; le DHP peut exiger une documentation médicale.

Il peut arriver que certains ou tous les événements d'une période de sélection soient interrompus et qu'il y ait moins de huit sauts disponibles. Si tel est le cas, le comité de HP peut modifier le nombre de sauts retenus pour le classement de l'équipe. Un effort sera fait pour inclure au classement le plus de sauts possibles.

10. Athlète blessé lors de la saison précédente

Il peut arriver qu'il ne soit pas approprié pour un athlète du programme de haute performance, en raison d'une limitation liée à la santé, de participer à des activités d'entraînement et de compétition du PHP pendant une année entière. Dans une telle situation, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Une telle décision sera prise collectivement par l'athlète, le médecin personnel de l'athlète, le DHP de FC et le médecin en chef de FC.
- L'athlète doit rester membre du programme de haute performance et doit acheter une adhésion FC et une licence internationale de compétiteur.
- L'athlète demeurera admissible aux vêtements du PHP et aux autres articles du pool de fournisseurs, continuera d'être promu dans le guide média de FC et continuera d'être admissible aux brevets de Sport Canada et aux services du Réseau des instituts du sport olympique et paralympique du Canada (COPSIN).
 - Le programme de réadaptation peut inclure une des entraînements formels avec le programme HP, l'inscription à des compétitions ainsi que de la physiothérapie, des entraînements individuels et d'autres mesures de réadaptation.
 - Tout entraînement formel du PHP ou toute inscription à des compétitions sera uniquement à des fins de réadaptation. Les évaluations ou les résultats d'une telle participation à des compétitions ne doivent pas être utilisés pour le classement et la sélection de l'athlète pour l'équipe du PHP.
 - L'athlète pourra reprendre sa pleine participation au PHP seulement lorsque FC aura déterminé que le programme de réadaptation a été complété avec succès.

11. Considérations spéciales du classement

Le comité de HP peut dans certains cas sélectionner des athlètes sans tenir compte de leur rang au classement. Dans de tels cas, le comité de HP doit justifier en détail sa décision. Les raisons de cette décision doivent s'appuyer sur les objectifs décrits au début du présent document.

Les considérations de classement spéciales incluent notamment les exemples suivants :

- Un athlète qui est monté sur le podium lors d'événements majeurs dans les dernières années. (Jeux Olympiques et/ou Championnats du monde)
- Un athlète qui a d'excellents résultats et qui les améliore pourrait être classé à un rang supérieur à celui établi par les calculs.
- Un athlète qui présente d'excellentes dispositions physiques (mesurables par des tests) et une excellente aptitude technique pourrait se voir attribuer un rang supérieur à celui établi par les calculs. Cela se produit surtout au début de la carrière d'un athlète. Explication : à certains stades du développement, un athlète peut s'investir pleinement dans l'entraînement et ne pas obtenir de si bons résultats en compétition.
- Un athlète qui a eu des occasions de s'améliorer et qui ne fait pas de progrès envers l'atteinte des objectifs du programme pourrait obtenir un rang inférieur à celui que lui attribuent les calculs ; des preuves écrites par le comité de HP seront fournies.
- Lorsque deux athlètes obtiennent des points très rapprochés, il est fort probable que la sélection se fasse sans tenir compte de l'ordre de classement.
- Un athlète très dévoué à la tâche et déterminé à participer aux occasions d'entraînement pourrait passer devant un athlète qui ne montre pas ces attributs.

12. Généralité

Les situations non traitées dans le présent document seront résolues par le directeur général de FC en collaboration avec le comité de sélection.

13. Processus d'appel et d'audition

FC est lié par le mandat de notre organisation et, dans certains cas, par celui de nos partenaires de performance ; nous nous efforçons de prendre des décisions qui sont conformes à ces paramètres. Si un(e) athlète estime qu'une erreur a été commise dans l'application de ces critères, il ou elle doit immédiatement contacter son directeur du PHP. Si la situation n'est pas résolue par cette discussion, l'athlète peut interjeter appel selon le processus normal de la FC (politique d'appel).